

# CONTRAT DE RIVIERE

## du bassin versant de la Beaume et de la Drobie



**DOSSIER SOMMAIRE DE CANDIDATURE - Document de Synthèse**  
Juin 2010

Crédits photos 1ère page :

SRBD, 2007

PNRMA,  
Nicolas DUPIEUX

B. ADAM, 2007

SRBD, 2007

# Sommaire

## Partie I - Présentation et Contexte

Le bassin versant.....	4
Géologie.....	6
Climatologie.....	6
Occupations des sols.....	6
Urbanisme et Population.....	6
Agriculture.....	6
Tourisme et loisirs.....	6
Industrie.....	6
Les acteurs locaux.....	6
Les programmes d'action et les périmètres en faveur de l'eau et des milieux aquatiques.....	6
Bilan du 1 <sup>er</sup> contrat de milieu.....	8
Cadre réglementaire.....	10

## Partie II – Diagnostic de l'état de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages

Quantité.....	11
Dynamique fluviale et Inondations.....	11
Qualité des eaux et fonctionnalité des milieux.....	14
Préservation de la Biodiversité.....	14
Usages récréatifs liés à l'eau.....	15
Cas des masses d'eau souterraines.....	15
Synthèse des tendances.....	16
Evaluation des risques pour les masses d'eau.....	16

## Partie III – Enjeux et objectifs pour le bassin versant

Grille de portée à connaissance.....	17
Enjeux pour les cours d'eau.....	17
Orientations stratégiques.....	17
Marches à franchir.....	23
Etudes préalables.....	24

## Partie IV – Définition de la procédure

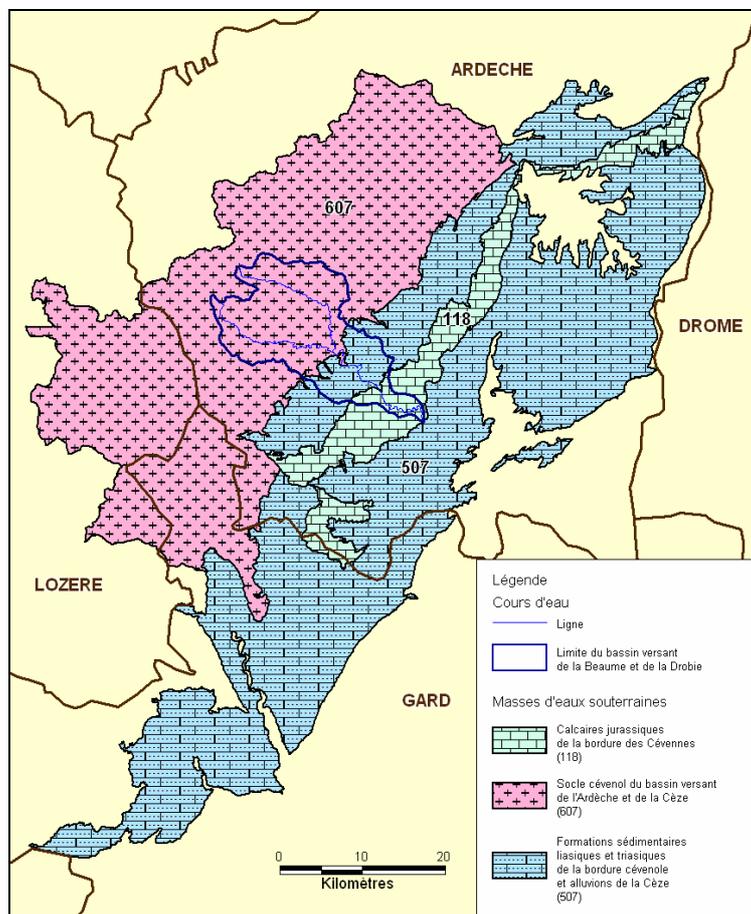
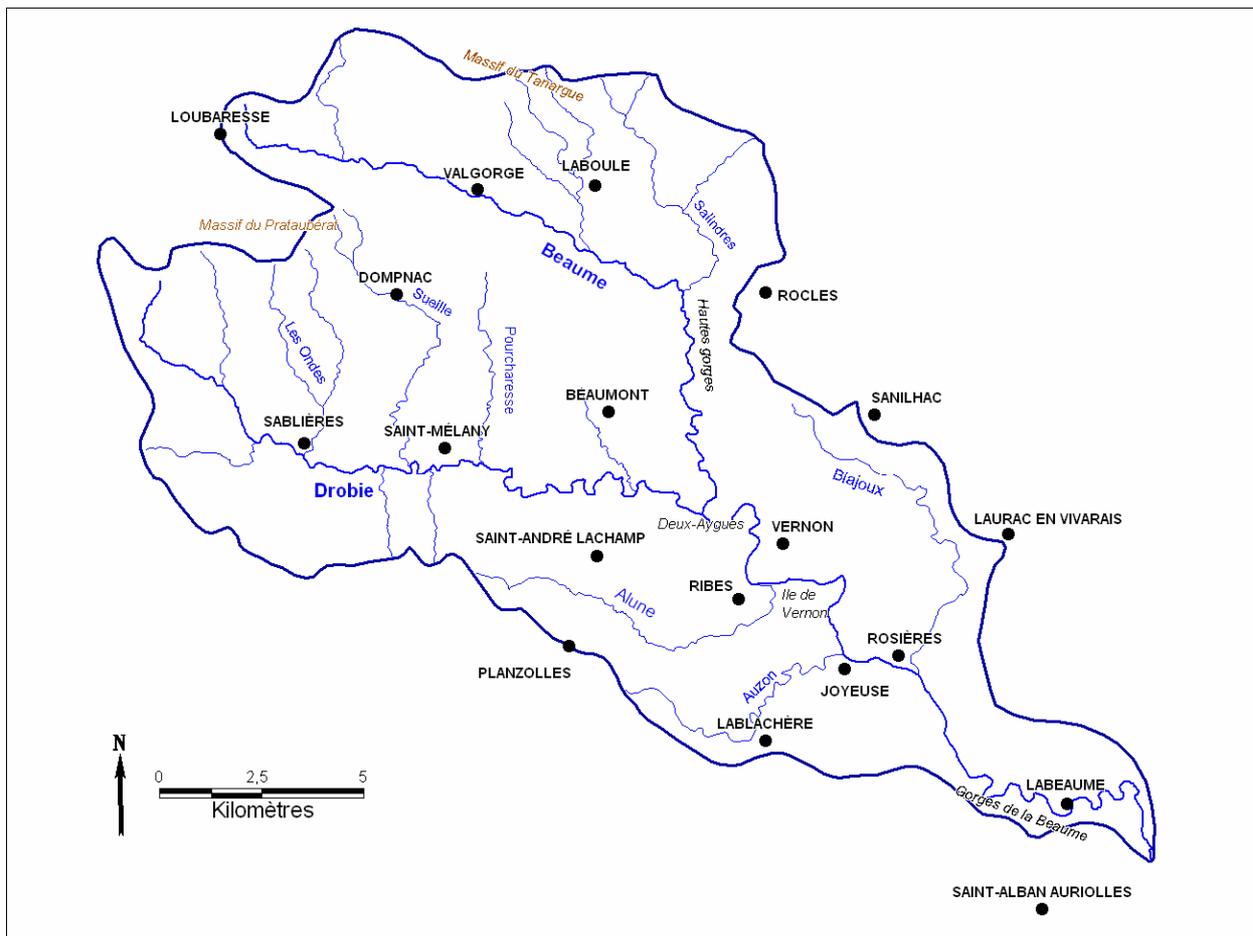
Motivations du choix de la procédure.....	25
Pilotage de la procédure.....	26
Structure porteuse et maîtres d'ouvrages potentiels.....	26
Capacités financières des maîtres d'ouvrage.....	27
Suivi et évaluation de la procédure.....	27
Les outils complémentaires nécessaires.....	27

## Partie I - Présentation et Contexte

### Le bassin versant

- Situé dans le sud du département de l'Ardèche, en Rhône Alpes
- A l'interface entre les Cévennes vivaroises et la basse Ardèche calcaire
- Superficie de **257 km<sup>2</sup>**
- **3 masses d'eau principales** : la Beauce amont (26 km), la Beauce aval (18 km) et la Drobie (23 km)
- **5 masses d'eau TPCE** : l'Alune (10 km), le Blajoux (11 km), la Pourcharesse (6km), les Salindres (8 km), la Sueille (9 km)
- **3 masses d'eau souterraine** : le socle cévenol des bassins versants de l'Ardèche et de la Cèze (1 504 km<sup>2</sup>), les formations sédimentaires variées de la bordure cévenole et alluvions de la Cèze (788 km<sup>2</sup>), les calcaires jurassiques de la bordure des Cévennes (271 km<sup>2</sup>)





## Géologie

---

- 3 grandes entités géologiques : roches volcaniques cristallines en tête de bassin, roches métamorphiques sur la frange centrale et orientale, et roches sédimentaires en aval du bassin

## Climatologie

---

- Climat méditerranéen cévenol, avec une période estivale sèche et chaude, et une période automnale très pluvieuse (pluies localisées, intenses et brèves)

## Occupations des sols

---

	Milieus artificialisés	Terres agricoles	Zones naturelles	Total
Superficie (ha)	1	26	219	246
Pourcentage	0.4%	10.6%	89.0%	100%

## Urbanisme et Population

---

- 19 communes
- Secteurs urbanisés principalement en aval
- Population faible : 7 695 habitants permanents, 30 hab/km<sup>2</sup>
- Accroissement extrême de la population estivale : + 200 % en moyenne

## Agriculture

---

- Activité patrimoniale forte avec 4 activités principales : surfaces fourragères et élevage (en amont), viticulture (en aval), castanéculture
- SAU totales : 3 320 hectares, soit 11% du bassin versant

## Tourisme et loisirs

---

- Pôle d'attractivité touristique majeur, très intense en période estivale
- Capacité d'accueil touristique : environ 16 500 personnes
- 29 campings, essentiellement sur le secteur aval, à proximité des cours d'eau généralement

## Industrie

---

- Activité peu développée

## Les acteurs locaux

---

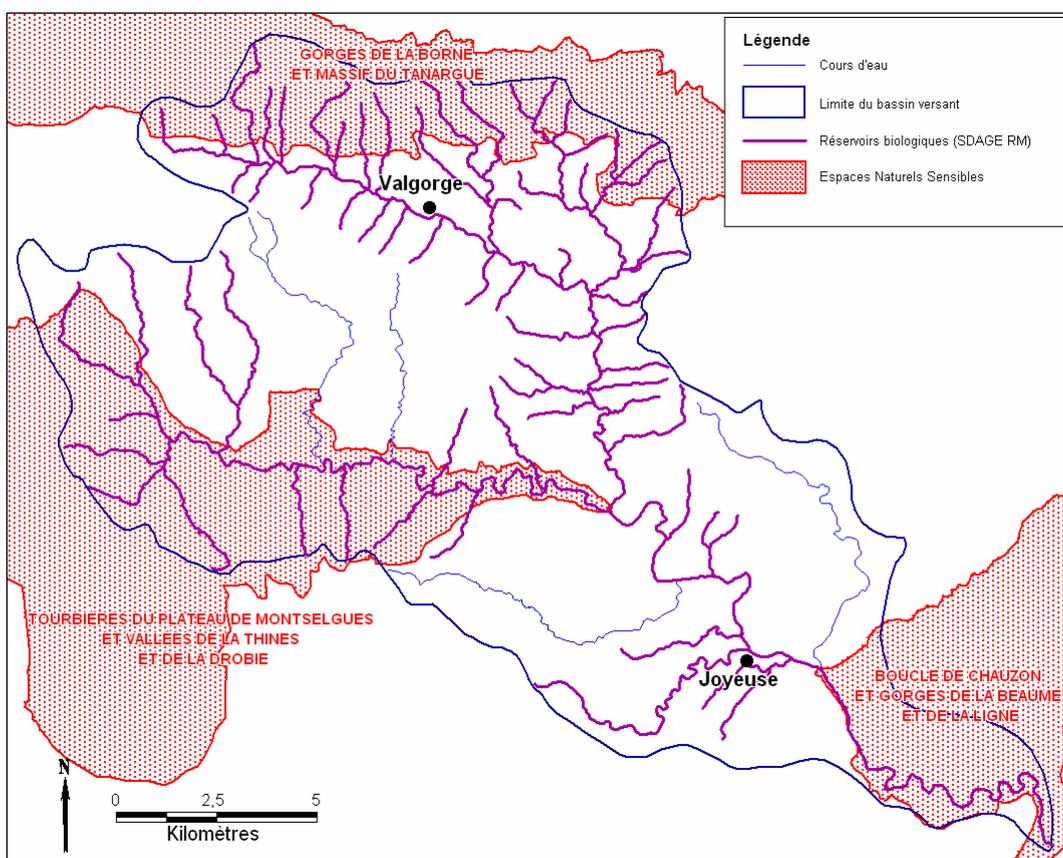
- 19 communes
- 4 Communautés de Communes
- 1 syndicat de gestion des cours d'eau principal : le Syndicat des Rivières Beaume et Drobie
- 1 syndicat de gestion des eaux et de l'assainissement : le Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche
- 2 syndicats de gestion des cours d'eau en marge : le Syndicat Mixte Ardèche Claire et le Syndicat d'études du Chassezac

## Programmes d'action et périmètres de classement

---

- Un premier Contrat de Milieu Beaume et Drobie, de 1997 à 2004
- 5 sites Natura 2000, dont 2 directement en lien avec la préservation des milieux aquatiques : n°B26r « Cévennes ardéchoises, partie rivière » et n°B5 « Moyenne vallée de l'Ardèche »
- Zone d'action prioritaire du Plan National Anguille
- PNR des Monts d'Ardèche
- 12 ZNIEFF I et 4 ZNIEFF II
- Nombreuses zones humides inscrites à l'IZH de l'Ardèche
- 4 masses d'eau (dont les 3 principales) identifiées en Réservoir biologiques

- Nombreux linéaires et secteurs d'intérêt patrimonial pouvant être inscrit à la Trame Verte et Bleue régionale
- 3 ENS du Conseil Général de l'Ardèche : l'ENS « Plateau de Montselgues et vallée de la Thines et de la Drobie », l'ENS « Massif du Tanargue », et l'ENS « Boucle de Chauzon et Cirque de Gens »



## Bilan du 1er contrat de milieu

Le 1<sup>er</sup> Contrat de Milieu de la Beaume et la Drobie a été signé le 14 novembre 1997 et a fait l'objet d'un avenant (signé en 2002) pour compléter le programme d'actions notamment suite aux études complémentaires réalisées dans la 1<sup>ère</sup> phase du contrat.

La structure porteuse du contrat était le SRBD. Avec le SEBA, il s'agissait des deux principaux maîtres d'ouvrage.

Il s'agissait d'une procédure simplifiée élaborée par les services de la DDAF et du Conseil Général de l'Ardèche. La souplesse de cette formule a permis une relative « simplicité » dans la réalisation des opérations mais n'a cependant pas induit une véritable dynamique partagée sur le territoire.

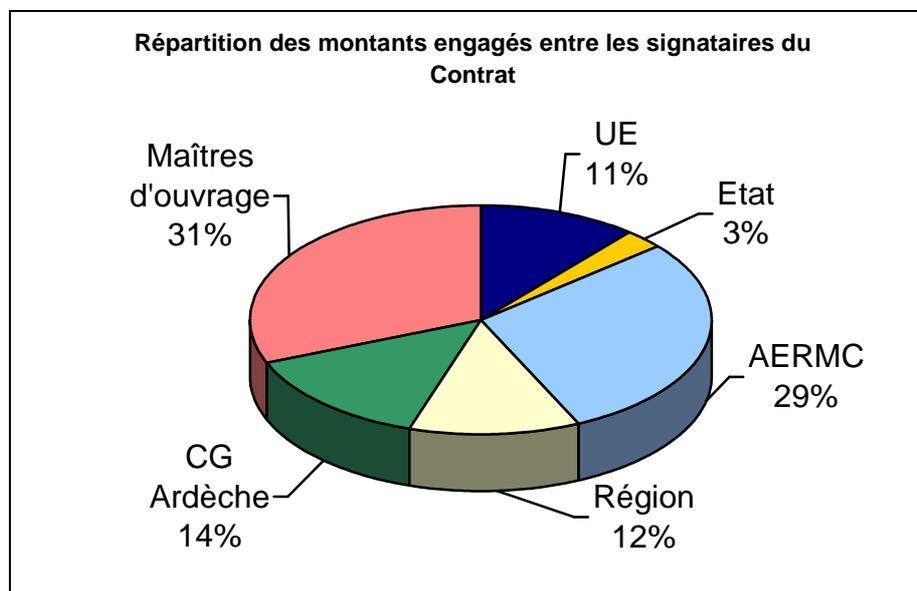
Le contrat comportait trois grands objectifs déclinés en trois volets :

- Volet A : Amélioration de la qualité des eaux
- Volet B : Restauration, Gestion du lit, des berges et des milieux aquatiques
- Volet C : Mise en valeur environnementale et paysagère, Communication

Il ne comportait pas de volet (ou d'actions) dédié à l'amélioration des débits d'étiage alors que l'enjeu pour le bassin versant avait clairement été identifié et que la situation a eu tendance à s'aggraver au cours de la période de réalisation des actions. Cette caractéristique a été à l'origine d'un manque crucial d'efficacité et de pertinence du contrat alors que sur les autres problématiques la stratégie a été relativement concluante.

### Bilan financier

	Volet A	Volet B	Volet C	TOTAL
Montant prévisionnel (Contrat+Avenant)	3 620 763 €	905 166 €	660 943 €	5 186 872 €
Nbr d'actions programmées	56	23	34	113
Nbr d'actions réalisées	32	16	16	64
% des opérations réalisées	57%	69%	47%	54%
Montants engagés	1 412 098 €	733 184 €	132 189 €	2 282 224 €
% des montants engagés	39%	81%	20%	44%



### Bilan technique

#### Volet A « Amélioration de la qualité des eaux »

- o Amélioration du fonctionnement de 4 STEP
- o Création de 2 nouvelles installations de traitement des eaux usées domestiques
- o Extension et amélioration de réseaux de collecte et de transfert
- o Mise en place de traitement des effluents vinicoles de 2 caves
- o Réalisation de schémas d'assainissement sur 14 communes

### **Volet B « Restauration, gestion du lit, des berges et des milieux aquatiques »**

- Mise en place d'un poste de technicien de rivière et d'une Brigade Verte
- Travaux de traitement de la végétation rivulaire
- Etudes globales hydraulique et Transport solide
- Gestion d'atterrissement et remodelage du lit

### **Volet C « Mise en valeur environnementale et paysagère, Communication »**

- Etude Faune Flore
- Etude de schéma de baignade
- Recensement des dépôts sauvages
- Recensement du patrimoine lié à l'eau
- Aménagements de sites de pratiques de loisirs liés à l'eau
- Valorisation d'ouvrages du patrimoine lié à l'eau (pont, lavoir...)
- Communication et sensibilisation

## **Bilan global**

La stratégie du contrat de milieu a été globalement pertinente dans la mesure où les enjeux repérés et les objectifs fixés étaient en bonne adéquation.

La cohérence entre les enjeux, les objectifs et le contenu du programme d'actions a été globalement satisfaisante, sauf sur le plan de l'amélioration des débits d'étiage.

L'étude bilan a conclu globalement à une bonne amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques mais des disparités importantes entre les objectifs ont été relevées.

Concernant l'animation de la procédure, l'ensemble des acteurs a déploré un manque de concertation et de communication lors du déroulement du contrat (absence de comité de rivière formel et de comités thématiques).

Par ailleurs, les communes ont souvent été frustrées que leurs attentes et leurs besoins n'aient pas toujours été pris en compte. De même que les objectifs relatifs à l'alimentation en eau potable ou aux pressions touristiques n'aient pas été intégrés directement au contrat alors qu'ils constituaient des enjeux forts pour certains élus. Ceci peut expliquer que globalement un manque d'appropriation de la dynamique du contrat s'est faite ressentir.

L'une des principales faiblesses de ce contrat de milieu réside dans le fait que les moyens humains et financiers mobilisés n'étaient pas à la hauteur des enjeux et des objectifs. Malgré la satisfaction affichée de tous les acteurs sur les opérations qui ont effectivement été réalisées, et qui ont notamment permis de traiter de nombreux points noirs du bassin versant, beaucoup soulignent celles qui ne l'ont pas été. Et l'absence d'engagement en faveur de l'amélioration des débits d'étiage est sans doute un élément marquant supplémentaire.

Ce manque important d'efficacité du programme s'explique d'une part, par des moyens financiers engagés qui ne permettaient pas d'atteindre les objectifs fixés. Beaucoup d'acteurs ont d'ailleurs regretté que la « plus-value » financière du contrat, bien que non négligeable, ait été insuffisante. D'autre part, les capacités socio-économiques des acteurs, notamment des communes et du SEBA, n'avaient pas ou trop peu été évaluées en amont. Cela a en effet conduit à la non réalisation de plusieurs opérations stratégiques. La question de la capacité de contribution financière des usagers, au travers de l'impôt local ou des redevances des usagers, a été un élément central qui n'a pas été envisagé assez en amont pour asseoir l'opérationnalité du programme d'actions.

## Le cadre réglementaire

- Directives européennes et cadre juridique français
- SDAGE RM et PDM (cf. Grille de Portée à connaissance en partie III)
- SAGE Ardèche : stratégie validée en février 2008 (cf. tableau ci-dessous) et actuellement rédaction en cours

Orientations stratégiques		
Gestion des étiages	1-A	Renforcer la gestion collective en s'appuyant sur un réseau de suivi et une expertise de bassin et en s'assurant de son efficacité à l'exutoire
	1-B	Donner la priorité aux bassins déficitaires (Beaume et Auzon) pour la réduction de la dépendance des usages aux risques de pénuries saisonnières de la ressource naturelle
	1-C	Optimiser l'existant et agir sur la ressource
Gestion du risque d'inondation	2-A	Mieux connaître l'aléa et prévenir durablement les inondations
	2-B	Améliorer la protection des personnes et des biens
	2-C	Améliorer les dispositifs de prévision, d'alerte et de gestion de crise
Gestion de la qualité de l'eau, des milieux, et de leurs fonctionnalités	3-A	Mieux connaître pour mieux protéger et mieux évaluer
	3-B	Prioriser les efforts d'assainissement par masses d'eau sur la base des indicateurs du bon état
	3-C	Protéger les aquifères stratégiques définis dans le SDAGE
	3-D	Mettre en œuvre la stratégie de valorisation des boues et matières de vidange prioritairement par plans d'épandage agréés ou filières de compostage normalisées
	3-E	Préserver la biodiversité et enrayer son déclin en s'appuyant notamment sur des zones de conservation reliées par des corridors permettant les échanges nécessaires à la préservation des espèces et à la dynamique naturelle des milieux
	3-F	Garantir le bon état sanitaire de l'eau sur les zones de baignades publiques
Organisation et optimisation des usages	4-A	Garantir l'équilibre entre activités récréatives et préservation des milieux et leur cadre juridique
	4-B	Organiser l'occupation de l'espace et garantir la cohérence des politiques publiques en favorisant l'émergence d'outils à portée globale
Mise en œuvre du SAGE	5-A	Etablir et mettre en œuvre des partenariats avec la recherche scientifique et centraliser les données relatives à la ressource en eau, aux milieux aquatiques et à ses usages
	5-B	Communiquer auprès du public et des acteurs du territoire pour retrouver une culture méditerranéenne commune de l'eau
	5-C	Améliorer l'efficacité de la gestion de l'eau en tenant compte des capacités financières du territoire

## Partie II – Diagnostic de l'état de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages

### QUANTITE

Du fait de leur caractère méditerranéen cévenol, la Beume et les cours d'eau du bassin versant sont naturellement déficitaires en eau. La situation actuelle montre que ce déséquilibre est nettement aggravé par les usages préleveurs que sont l'AEP, et dans une moindre mesure, l'irrigation.

Bien que les travaux d'élaboration du SAGE Ardèche aient contribué à une meilleure connaissance de la situation hydrologique et de l'influence des prélèvements, le manque de données quantifiées globales relatives aux débits et aux prélèvements ne permet pas une analyse fine de l'état quantitatif du bassin versant.

Néanmoins, il apparaît clairement que cette situation est délicate du fait d'une période de pointe des prélèvements, de Juin à Septembre, coïncidant avec la période d'étiage la plus critique, durant laquelle les usages non préleveurs sont également les plus intenses.

L'analyse prospective, concernant l'augmentation de la demande en eau potable et l'augmentation des températures due au changement climatique, confirme la tendance d'une aggravation de cette situation, par l'aggravation des étiages et de leurs fréquence, et donc de la fragilisation de l'exploitation des ressources diffuses.

La topographie accidentée du territoire, notamment en tête de bassin, les capacités économiques souvent limitées des acteurs, le caractère diffus et peu interconnecté des ressources en tête de bassin, et la qualité souvent perturbée des eaux brutes, induisent de nombreux handicaps et contraintes pour les gestionnaires de l'AEP.

Aujourd'hui la pression des usages sur la ressource en eau et les conditions naturelles délicates compromettent la qualité des écosystèmes et de l'eau sur le bassin versant de la Beume et de la Drobie, pouvant conduire notamment à la non atteinte du bon état écologique de la masse d'eau Beume aval (417b).

Mais les possibilités de mobilisation de ressources stockées sur les bassins versants voisins, l'existence de ressources souterraines conséquentes à peine explorées et l'enrichissement du cadre organisationnel et des outils réglementaires, notamment, offrent de réelles potentialités d'amélioration de cette gestion des étiages.

Le bassin versant de la Beume et de la Drobie a d'ailleurs été classé comme bassin versant déficitaire prioritaire dans le document de la stratégie du SAGE Ardèche.

DOE (m3/s)	Bilan des usages (m3)			Déséquilibre quinquennal à l'étiage (m3) (juin à Octobre)		
	Consommation nette AEP	Agriculture (année quinquennale sèche)	Total	Chronique « naturelle »	Chronique influencée	Chronique influencée AEP +40%
0.45	388 000	230 000	618 000	93 000	<b>161 000</b>	187 000

Beume	Prélèvements annuels		Prélèvements de juin à octobre		Consommation de juin à octobre	
	Volume (m3)	%	Volume (m3)	%	Volume (m3)	%
<b>TOTAL</b>	1 533 500	100%	818 900	100%	618 300	100%
<b>AEP</b>	1 150 100	75%	588 900	72%	388 300	63%
<b>Agriculture</b>	383 400	25%	230 000	28%	230 000	37%
<b>Industrie</b>	0	0%	0	0%	0	0%

### DYNAMIQUE FLUVIALE ET INONDATIONS

La violence et la brutalité des crues cévenoles, dont la fréquence et l'intensité auront sans doute tendance à s'accroître au vu des analyses prospectives, sont responsables d'un aléa inondation fort sur le bassin versant de

la Beauce et de la Drobie, où divers enjeux majeurs sont directement exposés. Les ruissellements urbains sont localement des facteurs aggravant de cette situation.

La relativement bonne connaissance des crues de la Beauce permet de disposer d'éléments concrets relatifs aux risques d'inondations mais ne concerne pas plusieurs secteurs, ni affluents aval à enjeux.

Les 5 communes en aval du bassin versant, et directement concernées par des risques d'inondations de la Beauce, sont couvertes par des PPRI. Les informations hydrauliques n'y sont cependant pas harmonisées ni à jour. Et les risques liés à d'autres affluents ou aux ruissellements urbains n'y sont pas pris en compte.

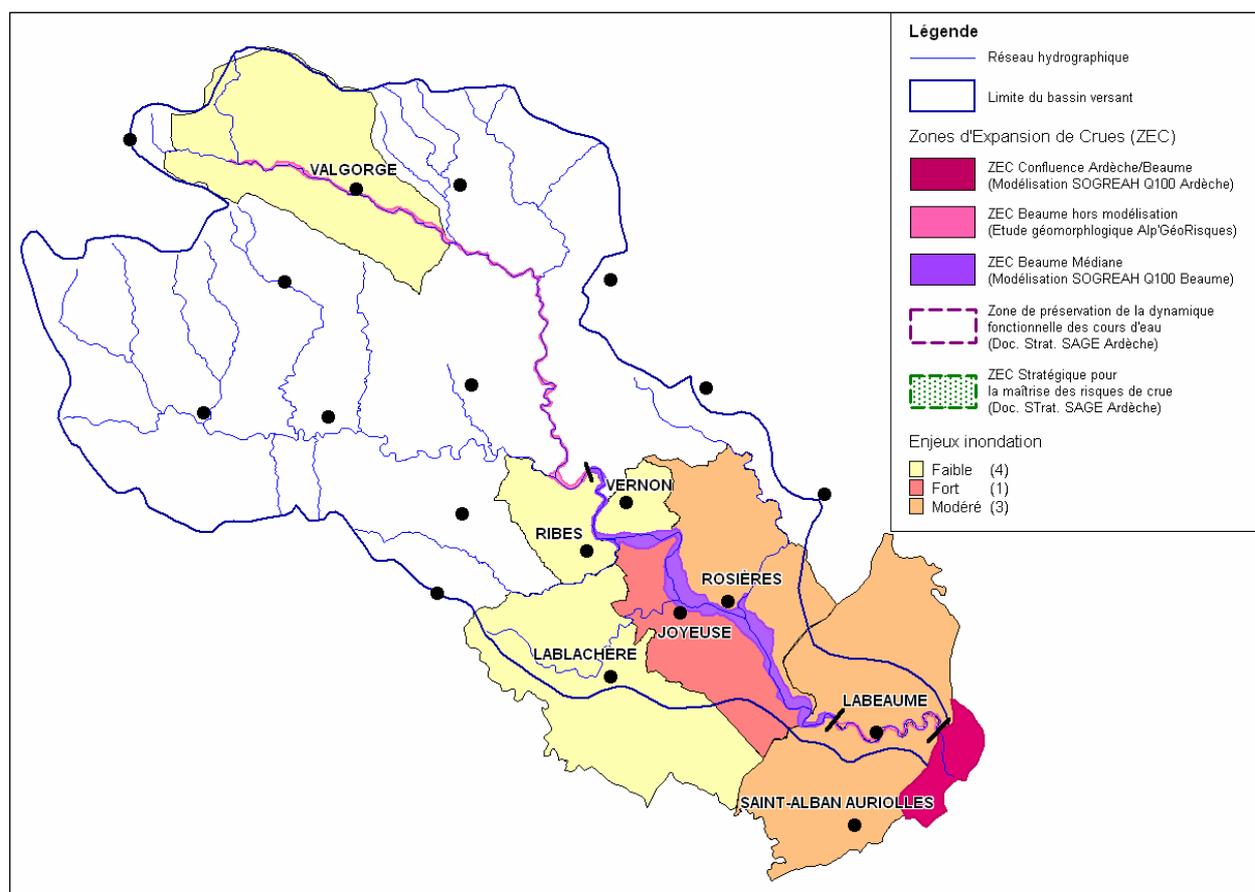
L'alerte, la prévision et la gestion de crise ne sont pas optimales sur les communes présentant des enjeux en terme d'inondation.

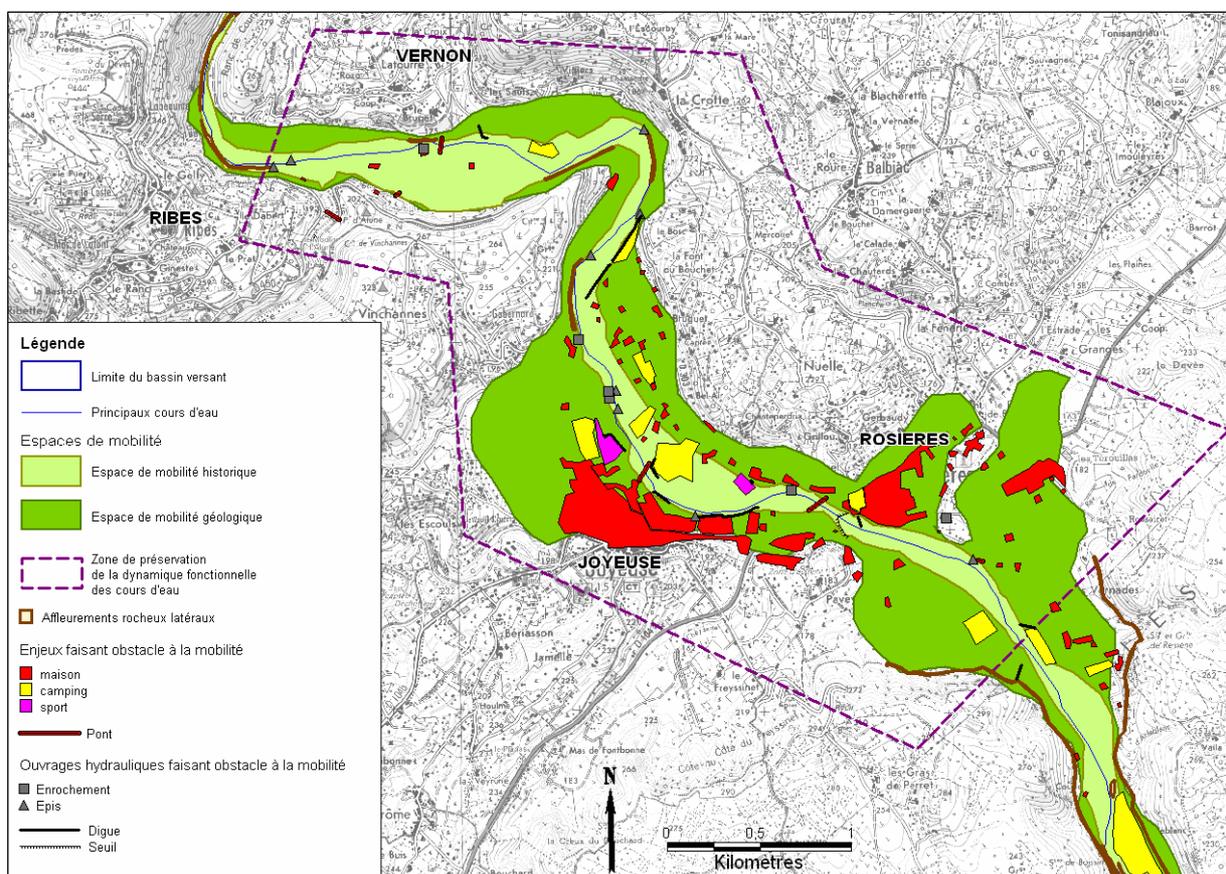
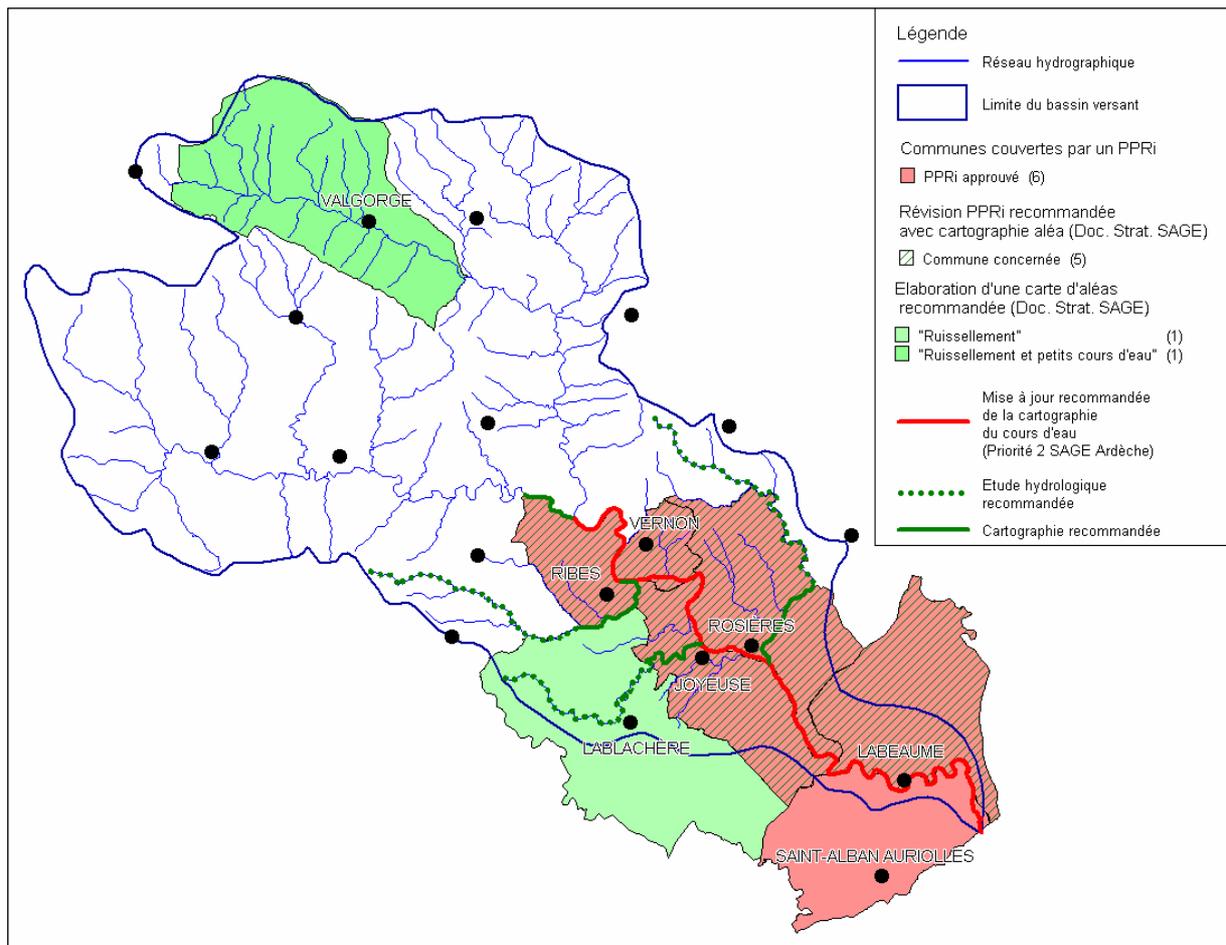
Les ZEC sont assez restreintes, à l'exception de quelques secteurs aval. Le bon fonctionnement morphodynamique du cours d'eau, l'amélioration de la qualité écologique du milieu aquatique et la préservation de la biodiversité, dépendent directement de la préservation des champs de crue et des espaces de mobilité, essentiellement sur la Beauce aval. Le bassin versant est d'ailleurs inscrit dans le SDAGE RM comme territoire sur lequel des actions sont à prévoir en faveur de la restauration du transit sédimentaire et de la diversité morphologique des milieux.

Pourtant, l'analyse de l'occupation des sols au sein des zones de préservation de la dynamique fonctionnelle des cours d'eau montre que la reconquête des ZEC et des zones de divagation est rendue difficile par la présence de nombreux enjeux prioritaires et l'existence d'ouvrages de protection contre les inondations et la divagation.

Ces caractéristiques hydrogéomorphologiques générales ne devraient cependant pas être à l'origine de la non atteinte du bon état des masses d'eau.

Actuellement, la continuité du transport solide ainsi que la stabilité du profil en long de la Beauce et de la Drobie assurent globalement l'équilibre de la dynamique des principaux cours d'eau. Le profil en long actuel a été désigné comme profil en long objectif dans le document de la stratégie du SAGE Ardèche.





## QUALITE DES EAUX ET FONCTIONNALITE DES MILIEUX

La qualité des eaux superficielles de la Beaume et de la Drobie, ainsi que de leurs principaux affluents est globalement mal connue. Il existe aujourd'hui un manque de données globales et approfondies, à l'échelle du bassin versant, permettant d'une part, d'évaluer l'état écologique et chimique des masses d'eau au sens de la DCE, et d'autre part, d'identifier les sources de pollutions pour pouvoir prioriser les efforts de réduction des pollutions.

Néanmoins plusieurs données historiques ou récentes issues du site du RCS à Joyeuse nous apportent quelques éléments indicateurs de la qualité des eaux.

Du point de vue écologique, bien que l'on observe une dégradation hydrobiologique et une eutrophisation sur la Beaume aval, et que tous les indicateurs de qualité ne soient pas toujours connus, la qualité écologique semble plutôt satisfaisante. Plusieurs indicateurs physico-chimiques et biologiques témoignent de cette tendance. Les masses d'eau amont pourraient même atteindre un très bon état écologique.

Sur le plan chimique, la situation est globalement inconnue. Quelques données, notamment l'identification des pollutions métalliques sur bryophytes, dans l'Alune, peuvent inquiéter quant à l'atteinte du bon état chimique de la Beaume aval.

La qualité sanitaire des eaux de baignade est moyenne et peut être localement contrainte par une demande forte de l'usage récréatif principal sur le bassin versant : la baignade.

Le lien intrinsèque entre déficit quantitatif de la ressource en eau et dégradation de la qualité des eaux et des milieux est clairement mis en évidence. L'atteinte du bon état des eaux est intimement liée à une approche commune et une gestion durable des deux problématiques.

		Beaume amont (417a)	Drobie (418)	Beaume aval (417b)		
Objectif DCE		2015	2015	2021		
Causes report délai (Paramètre)		-	-	Faisabilité technique (Hydrologie)		
Données*		Iris 2001	Iris 2001	Iris 2001	RCS 2008/09	
Etat chimique		Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé	Bon	
Etat écologique	IBGN	Très Bon	Bon	Bon	Très Bon	
	IBD	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé	Très Bon	
	IPR	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé	Moyen	
	Physico-chimie	Bilan Oxygène	Très bon	Très bon	Très Bon	Très Bon
		Nutriments	Bon	Très bon	Très Bon	Très Bon
		Température	Mauvais	Mauvais	Moyen	?
		Acidification	Moyen	Bon	Bon	?
	Polluants spécifiques		Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé	?
	Eutrophisation		Faible	Faible	Faible à forte	

\*seules les données DCE compatibles sont exploitées dans ce tableau, sauf pour le bilan oxygène dans lequel manque l'analyse du carbone organique dissous

## PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE

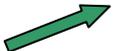
Le bassin versant de la Beaume et de la Drobie abrite de nombreuses espèces et habitats d'intérêt communautaire, national et régional qui traduisent sa richesse floristique et faunistique exceptionnelle et le haut degré de naturalité et de fonctionnalité de ses milieux naturels. L'intégration des rivières, des milieux aquatiques et de nombreux autres espaces du territoire dans le réseau écologique européen atteste de l'enjeu majeur de conservation de cette richesse naturelle au plus haut niveau. L'Apron du Rhône, la Loutre d'Europe, ou encore l'Ecrevisse à pieds blancs, sont autant d'emblèmes qui attestent de la qualité de ce patrimoine naturel.



Considérant l'étendue des masses d'eau, l'état de connaissance peu développé de leurs aquifères, et la réalisation programmée d'un schéma départemental pour l'AEP, d'une étude de connaissance des ressources souterraines majeures (SAGE Ardèche), et d'un schéma général pour l'AEP à l'échelle du bassin versant de l'Ardèche, il est à ce jour difficile de définir des objectifs et des axes stratégiques pour la gestion de ces masses d'eau dans le cadre de la présente procédure. Il serait plus pertinent de traiter cette problématique à une échelle supérieure, notamment dans le cadre de l'élaboration du SAGE Ardèche.

La présente procédure pourra néanmoins s'adapter aux dispositions du schéma départemental ou du schéma général sur le bassin versant de l'Ardèche, et prévoir, lorsque les éléments stratégiques auront été établis, des mesures spécifiques à ces masses d'eau. Il s'agira notamment de préciser le rôle de la procédure dans la protection de ces ressources et l'exploitation pour des usages tels que l'AEP, en substitution des prélèvements dans la Beume. La phase préalable de la procédure ou l'avenant éventuel à mi-parcours seront probablement l'occasion de prendre en compte, le cas échéant, les problématiques liées aux masses d'eau souterraine et programmer des actions contractuelles en ce sens.

## SYNTHESE DES TENDANCES

Perturbations	Tendances	
Prélèvements AEP	Evolution des prélèvements	
Prélèvements agricoles		
Prélèvements industriels		-
Changement climatique	Evolution des étiages	
	Evolution des crues	
Assainissement, rejets, pollutions...	Evolution de l'état du milieu	
Urbanisation/occupation de l'espace	Pression foncière	
	Imperméabilisation des sols, ruissellements	
	Evolution de la biodiversité	

## EVALUATION DES RISQUES POUR LES MASSES D'EAU

Masses d'eau superficielles	Dégradation de la qualité des eaux	Aggravation de l'étiage	Aggravation du risque de crue	Perte de biodiversité	Aggravation de la pression foncière
<b>Beume amont (417a)</b>	Faible	Fort	Faible	Moyen	Faible
<b>Drobie (418)</b>	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
<b>Beume aval (417b)</b>	Fort	Fort	Moyen	Fort	Fort

## Partie III – Enjeux et objectifs pour le bassin versant

### GRILLE DE PORTEE A CONNAISSANCE

---

En l'état d'avancement actuel des travaux de déclinaison du SDAGE et du PDM sur le territoire, la grille de portée à connaissance n'est pas encore définitive et les mesures de base n'y figurent pas encore. Seules les mesures complémentaires du PDM et les dispositions du SDAGE pour les masses d'eau du bassin versant sont présentés dans le tableau ci-après.

### ENJEUX POUR LES COURS D'EAU

---

- **L'atteinte du bon état des masses d'eau**
- **Le principe de non dégradation**
- **Le principe de prévention et d'intervention à la source**
- **La prise en compte de la dimension socio-économique**
- **La reconquête et la préservation de la qualité des eaux, de la fonctionnalité des milieux et de la biodiversité**
- **L'équilibre entre la préservation des milieux aquatiques et la satisfaction des usages de la ressource en eau**
- **L'adéquation entre le développement du territoire et la ressource en eau disponible**
- **La connaissance des ressources stratégiques et des prélèvements**
- **La protection des personnes et des biens**
- **La culture méditerranéenne de l'eau**
- **Le dynamisme de la procédure, la concertation et la mobilisation humaine et financière**
- **La pérennisation de la gestion locale de l'eau**

### ORIENTATIONS STRATEGIQUES

---

Le Dossier Sommaire de Candidature fixe 5 orientations stratégiques (objectifs) pour la gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques :

- **Pérenniser la gestion locale de l'eau et garantir la réussite de la procédure**
- **Améliorer la gestion des étiages pour réduire le déséquilibre quantitatif**
- **Améliorer la gestion du risque d'inondations et re-développer la dynamique naturelle des cours d'eau**
- **Atteindre le bon état des eaux, améliorer la qualité et la fonctionnalité des milieux, et préserver la biodiversité**
- **Assurer l'équilibre entre les activités de loisirs et la préservation des milieux aquatiques**

			ME naturelles cours d'eau							ME souterraines			
Nom masse d'eau			Beaume amont	Beaume aval	Drobie	Sueille	Blajoux	Alune	Pourchasse	Salindres	Formations sédimentaires variées de la bordure cévenole et alluvions de la Cèze	Calcaires jurassiques de la bordure des Cévennes	Socle cévenol Bv de l'Ardèche et de la Cèze
<b>N° masses d'eau</b>			417a	417b	418	10715	11443	11676	12037	12069	507	118	607
<b>Objectif état écologique/quantitatif</b>			2015	2021	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015
<b>Objectif état chimique/qualitatif</b>			2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015
<b>Objectif Atteinte Bon état</b>			<b>2015</b>	<b>2021</b>	<b>2015</b>	<b>2015</b>	<b>2015</b>	<b>2015</b>	<b>2015</b>	<b>2015</b>	<b>2015</b>	<b>2015</b>	<b>2015</b>
<b>Causes report délai (paramètre)</b>			-	Faisabilité Technique (hydrologie)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Problème à traiter	N° mesure	Intitulé mesure	Pertinence des actions pour l'atteinte des objectifs fixés et le respect des échéances										
POLLUTION – OF 5 « Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé »													
Risque pour la santé	5F10	Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation futur pour l'alimentation en eau potable											
FONCTIONNALITES NATURELLES DES MILIEUX – OF6 « Préserver et re-développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques »													
Dégradation morphologique	3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau											
EQUILIBRE QUANTITATIF – OF7 « Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir »													
Déséquilibre quantitatif	3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation											
	3A10	Définir des objectifs de quantité (débits, volumes mobilisables)											
	3A12	Définir des modalités de gestion en situation de crise											
	3A14	Améliorer la gestion des ouvrages de mobilisation et de transferts existants											
ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT – OF 1, 2, 3 et 4													
Gestion locale à instaurer ou développer	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée											

## Pérenniser la gestion locale de l'eau et garantir la réussite de la procédure

Sous objectif	Axes stratégiques	Propositions d'actions
<b>Pérenniser politiquement et économiquement la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques</b>	Assurer le rôle d'animation et la pérennité politique des structures gestionnaires des cours d'eau auprès des acteurs du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une cellule d'appui et de conseil auprès des acteurs de l'aménagement du territoire</li> <li>- Mise en place d'outils et de campagnes de communication ciblés (élus, grand public, professionnels, agriculteurs...)</li> </ul>
	Assurer le financement des structures de gestion de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement du poste de chargé de mission « Rivière » au SRBD</li> <li>- Création d'un poste de technicien de rivière <i>stricto sensu</i> au SRBD</li> <li>- Financement des postes de techniciens SPANC sur le bassin versant</li> </ul>
	Mutualiser les moyens entre structures gestionnaires des cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mutualisation des outils de communication sur la ressource en eau et les milieux aquatiques entre les structures gestionnaires des cours d'eau du bassin versant de l'Ardèche et entre les dispositifs de gestion des milieux aquatiques (Contrats de rivière, Natura 2000, ENS...)</li> </ul>

## Améliorer la gestion des étiages pour réduire le déséquilibre quantitatif

Sous objectifs	Axes stratégiques	Propositions d'actions
<b>Promouvoir la culture méditerranéenne de la ressource en eau</b>	Informer et sensibiliser les acteurs et le public aux économies d'eau et aux pratiques raisonnées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'outils et de campagnes de communication et d'animation ciblés (élus, grand public, professionnels du tourisme et populations touristiques, agriculteurs...)</li> </ul>
	Informer et sensibiliser les acteurs de l'aménagement du territoire	
<b>Améliorer la connaissance des débits d'étiage et des prélèvements</b>	Disposer de station de mesure des débits d'étiage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation de la station limnimétrique de St-Alban Auriolles (compétence DREAL)</li> </ul>
	Disposer de données régulières sur les prélèvements pour l'AEP et l'irrigation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installation de compteurs sur les captages et autres ressources d'AEP</li> <li>- Installation de compteurs sur les ouvrages d'irrigation en milieu superficiel (le cas échéant en 2<sup>ème</sup> phase du contrat)</li> <li>- Recensement des forages publics et privés (zone test du SAGE Ardèche)</li> <li>- Recensement des prélèvements domestiques (zone test du SAGE Ardèche)</li> </ul>
	Organiser l'agrégation des données relatives aux débits et aux prélèvements	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiabiliser la collecte et le regroupement des données à destination du Tableau de bord de la ressource en eau du bassin versant de l'Ardèche</li> </ul>

<b>Réduire le déficit quantitatif et la vulnérabilité des usages</b>	Réduire les gaspillages	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic des réseaux AEP (1<sup>ère</sup> phase du contrat)</li> <li>- Campagne priorisée de réduction des fuites sur les réseaux AEP (2<sup>nde</sup> phase du contrat)</li> <li>- Equipements permettant des économies d'eau et la récupération des eaux de pluie</li> </ul>
	Optimiser la substitution des prélèvements et la sécurisation des ressources, notamment par une meilleure gestion des ouvrages de mobilisation et de transfert existants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche de ressources stratégiques de substitution (souterraines, transfert inter bassin versant...) (en attente des données départementales et du SAGE, actions le cas échéant)</li> </ul>
	Améliorer l'organisation et optimiser les systèmes d'irrigation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de tours d'eau</li> <li>- Caractérisation des rendements des systèmes d'irrigation gravitaire et analyse de la faisabilité d'une modernisation des réseaux d'irrigation (1<sup>ère</sup> phase du contrat)</li> <li>- Optimisation des systèmes d'irrigation gravitaire en milieu superficiel (2<sup>nde</sup> phase du contrat)</li> <li>- Analyse de la pertinence d'une modification/adaptation des pratiques agricoles au contexte quantitatif (changement d'assolement, stratégies d'esquive, d'évitement et de tolérance...) (étude en 1<sup>ère</sup> phase du contrat + actions le cas échéant en 2<sup>nde</sup> phase du contrat)</li> </ul>

<b>Améliorer la gestion du risque d'inondations et redévelopper la dynamique naturelle des cours d'eau</b>		
<b>Sous objectifs</b>	<b>Axes stratégiques</b>	<b>Propositions d'actions</b>
<b>Promouvoir la culture du risque</b>	Informier et sensibiliser les acteurs et le public aux risques d'inondation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'outils et de campagnes de communication ciblées (élus, grand public, professionnels du tourisme et populations touristiques...)</li> <li>- Installation des repères de crues sur les communes à risque</li> </ul>
<b>Améliorer la connaissance de l'hydrologie des zones à enjeux</b>	Mettre à jour et étendre la connaissance de l'aléa inondation sur la Beaume, ses affluents à risque et sur les ruissellements urbains	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à jour de la cartographie détaillée de l'aléa sur la Beaume des Deux Aygues à la confluence avec l'Ardèche (en complément de l'étude globale hydraulique Ardèche/Beaume/ Chassezac)</li> <li>- Réalisation des études hydrologiques et de la cartographie de l'aléa sur les affluents à risque (Drobie aval, Alune, Auzon, Blajoux)</li> <li>- Caractérisation des ruissellements urbains sur les secteurs à enjeux (Valgorge, Lablachère, Joyeuse et Rosières)</li> </ul>
	Améliorer la connaissance des ouvrages de protection	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic des ouvrages de protection (1<sup>ère</sup> phase du contrat)</li> </ul>

<b>Améliorer la prévision, l'alerte et la gestion de crise</b>	Organiser, optimiser et communiquer sur les outils de prévision, d'alerte et de gestion de crise	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation des Plans Communaux (ou intercommunaux) de Sauvegarde sur les communes à risques</li> <li>- Réalisation d'un plan d'alerte et de secours sur la Beaume aval</li> <li>- Mise en place d'outils mutualisés de diffusion de l'information relative aux comportements à tenir en cas de crise</li> </ul>
<b>Réduire la vulnérabilité de l'existant</b>	Améliorer la pertinence et l'homogénéité des documents réglementaires de protection des personnes et des biens contre les crues	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Révision des PPRi existants pour harmoniser les données hydrologiques, mettre à jour les grilles d'aléas et étendre l'analyse aux autres cours d'eau et aux ruissellements urbains (compétence DDT, selon planning SAGE/Services de l'Etat)</li> <li>- Intégration du volet Eau dans les PLU des communes à enjeux non couvertes par un PPRi (Valgorge et Lablachère)</li> </ul>
	Réduire les risques d'inondation liés aux ruissellements sur les communes à risque	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Schéma Général d'assainissement pluvial sur les communes à risque (en attente notamment du seuil défini par le SAGE)</li> <li>- Programme d'équipement sur les secteurs à risque (2<sup>nd</sup>e phase du contrat)</li> </ul>
	Réduire la vulnérabilité des enjeux contre les crues et la divagation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme de protection/réhabilitation/relocalisation des enjeux prioritaires vis-à-vis de la protection contre les crues et la divagation des cours d'eau</li> </ul>
<b>Reconquérir et préserver la fonctionnalité des milieux</b>	Restaurer et protéger les ZEC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre du plan de gestion physique du cours d'eau (volet gestion foncière des ZEC + volet reconnexion des ZEC stratégiques + volet reconnexion et entretien des bras de crues)</li> </ul>

## Atteindre le bon état des eaux, améliorer la qualité et la fonctionnalité des milieux et préserver la biodiversité

Sous objectifs	Axes stratégiques	Propositions d'actions
<b>Promouvoir la qualité des eaux et les richesses écologiques</b>	Informer et sensibiliser les acteurs et le public à la qualité des eaux et des milieux aquatiques, et à la préservation de la biodiversité et des zones humides	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'outils et de campagnes de communication et d'animation ciblés (élus, grand public, professionnels du tourisme et populations touristiques, agriculteurs...)</li> </ul>
<b>Améliorer et pérenniser la connaissance de la qualité des eaux et de la biodiversité</b>	Mettre en place des réseaux de suivi de la qualité des eaux (dont substances dangereuses et pesticides), des milieux et de la biodiversité (dont indicateurs de qualité)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de stations complémentaires de suivi de la qualité écologique et chimique des eaux (masses d'eau Beaume amont et Drobie)</li> <li>- Suivis des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (mutualisé avec le dispositif Natura 2000)</li> </ul>
	Disposer d'un état des lieux de la qualité, de la fonctionnalité et de la connectivité des zones humides	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat des lieux du réseau de zones humides sur le bassin versant</li> </ul>

	Assurer la collecte, la synthèse et la diffusion des informations relatives à la qualité des eaux, des milieux et à la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un protocole de collecte, de synthèse et de diffusion des données (à décliner dans le plan de communication du contrat)</li> </ul>
<b>Atteindre le bon état écologique et chimique des masses d'eau</b>  <b>Lutter contre l'eutrophisation des cours d'eau</b>	Améliorer l'efficacité des équipements d'épuration des effluents	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Révision de Schémas Directeurs d'assainissement en intégrant les eaux pluviales</li> <li>- Analyse de l'adaptation des niveaux de rejets des STEP aux conditions hydrologiques du milieu récepteur</li> <li>- Travaux d'amélioration du fonctionnement des réseaux et des STEP, notamment sur l'azote et le phosphore (collecte, transfert, traitement) (le cas échéant)</li> </ul>
	Lutter contre les sources de pollutions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Equipement des déversoirs d'orage (le cas échéant)</li> <li>- Pérennisation du contrôle des installations d'assainissement non collectif</li> <li>- Elaboration et mise en œuvre d'un programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif (le cas échéant)</li> </ul>
	Améliorer la gestion des sous-produits de l'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre des orientations du plan de gestion et de valorisation des boues d'épuration et des matières de vidange</li> </ul>
<b>Reconquérir et préserver la qualité et la fonctionnalité des milieux</b>	Restaurer et protéger les espaces de divagation des cours d'eau et reconquérir leurs fonctionnalités	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre du plan de gestion physique du cours d'eau (volet gestion foncière des espaces de divagation + volet reconnexion des espaces de divagation stratégique)</li> </ul>
	Restaurer et préserver l'équilibre sédimentaire et assurer la continuité du transport solide	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre du plan de gestion physique du cours d'eau (volet gestion des atterrissements)</li> <li>- Mise en œuvre d'un plan d'entretien de la végétation rivulaire</li> </ul>
	Préserver la qualité et la fonctionnalité des zones humides	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un aménagement pour la montaison sur le seuil de Rosières adapté à l'Apron et aux autres espèces d'intérêt patrimonial (le cas échéant)</li> <li>- Plan de gestion raisonnée de la végétation</li> <li>- Restauration de la continuité des corridors rivulaires</li> </ul>
	Restaurer et préserver la continuité écologique pour la circulation des espèces	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déclinaison de la Trame Verte et Bleue régionale à l'échelle du bassin versant (mutualisé avec le PNRMA)</li> <li>- Acquisition foncière de zones humides stratégiques</li> </ul>
	Poursuivre l'entretien raisonné de la végétation rivulaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Action d'intégration du fonctionnement des zones humides dans les pratiques locales d'exploitation (recherche de ressource de substitution des prélèvements, mise en défense de mares...)</li> </ul>
	Lutter contre les espèces invasives	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Equipements ponctuels d'interconnexion des zones humides</li> </ul>
	Résorber les sites de dépôt sauvage de déchets aux abords des cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartographie des sites de dépôt sauvage</li> <li>- Résorption priorisée des sites de dépôt sauvage</li> </ul>

<b>Assurer l'équilibre entre les activités de loisirs et la préservation des milieux aquatiques</b>		
<b>Sous objectifs</b>	<b>Axes stratégiques</b>	<b>Propositions d'actions</b>
<b>Promouvoir les bonnes pratiques des activités de loisirs liées à l'eau</b>	Informier et sensibiliser les acteurs et le public aux bonnes pratiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'outils et de campagnes de communication ciblées (élus, grand public, professionnels du tourisme et populations touristiques...)</li> <li>- Mise en place d'une signalétique homogène d'orientation et d'accueil en faveur des sites stratégiques de pratiques des activités</li> </ul>
<b>Améliorer la connaissance relative à la fréquentation des milieux aquatiques</b>	Suivre la fréquentation des milieux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un protocole de suivi régulier de la fréquentation des sites de baignade et de randonnée aquatique</li> </ul>
<b>Réduire l'impact des activités de loisirs sur les milieux aquatiques</b>	Optimiser l'organisation des activités de loisirs sur la base du schéma de cohérence du bassin versant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déclinaison du Schéma de Cohérence des Activités de Loisirs (SCAL) à l'échelle du bassin versant</li> <li>- Aménagement de la zone de baignade du Petit Rocher</li> <li>- Organisation de la zone de baignade à Labeaume</li> </ul>
<b>Garantir le bon état sanitaire des eaux sur les zones de baignade publiques</b>	Evaluer et réduire les risques de contamination des eaux de baignade sur les zones publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration des profils de baignade sur les sites de baignade recensés</li> <li>- Mise en œuvre des plans d'actions liés aux profils de baignade (le cas échéant)</li> </ul>

## MARCHES À FRANCHIR

<b>Sous objectifs</b>	<b>Opération</b>	<b>Drobie</b>	<b>Beaume amont</b>	<b>Beaume aval</b>
<b>Améliorer la gestion des étiages pour réduire le déséquilibre quantitatif</b>	Animation	Faible	Faible	Faible
	Connaissance	Faible	Faible	Faible
	Action	Moyenne	Importante	Importante
<b>Améliorer la gestion du risque d'inondations et re-développer la dynamique naturelle des cours d'eau</b>	Animation	Faible	Faible	Faible
	Connaissance	Faible	Faible	Moyenne
	Action	Faible	Faible	Importante
<b>Atteindre le bon état des eaux, améliorer la qualité et la fonctionnalité des milieux et préserver la biodiversité</b>	Animation	Faible	Faible	Faible
	Connaissance	Moyenne	Moyenne	Moyenne
	Action	Faible	Moyenne	Importante
<b>Assurer l'équilibre entre les activités de loisirs et la préservation des milieux aquatiques</b>	Animation	Faible	Faible	Faible
	Connaissance	Faible	Faible	Faible
	Action	Faible	Faible	Importante

## ETUDES PREALABLES

Etudes préalables	Contenu	Echéancier	Coût estimatif
<b>Etude d'évaluation de la capacité socio-économique des maîtres d'ouvrages locaux, et d'analyse des gains environnementaux et des coûts socio-économiques du programme d'actions</b>	<p><b>Contenu :</b> Analyse des capacités socio-économiques des maîtres d'ouvrages locaux à mettre en œuvre un programme d'actions, en intégrant les capacités des partenaires à financer, et recherche de nouveaux outils de financement de la politique de l'eau</p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapter les opérations au contexte socio-économique local</li> <li>- Définir les meilleures options environnementales pour chaque projet eu égard au contexte socio-économique</li> <li>- Prioriser l'inscription des actions</li> </ul>	2011 et 2012	10 000 €
<b>Plan de communication pour la promotion du Contrat</b>	<p><b>Contenu :</b> Elaboration d'un plan et d'une charte de communication propre au bassin versant</p> <p><b>Objectif :</b> Définir une stratégie cohérente de promotion du dispositif contractuel et des actions</p>	2012	10 000 €
<b>Plan de gestion physique du cours d'eau</b>	<p><b>Contenu :</b> Mise à jour de l'étude de transport solide, étude de la faisabilité de la reconnexion des ZEC et des espaces de divagation stratégiques, recensement et analyse de la pertinence des ouvrages de protection contre les crues et la divagation, cartographie des enjeux prioritaires vis-à-vis de la protection contre les crues et de la dynamique naturelle des cours d'eau</p> <p><b>Objectif :</b> Définir un programme d'actions priorisé relatif à la gestion physique des cours d'eau</p>	2011	50 000 €
<b>Etude globale de suivi de la qualité écologique et chimique des eaux</b>	<p><b>Contenu :</b> Evaluation de l'état des masses d'eau et identification des sources de pollution</p> <p><b>Objectif :</b> Définir un programme d'actions priorisé relatif à l'amélioration de la qualité des eaux</p>	2011	30 000 €
<b>Pertinence et faisabilité d'un aménagement pour la montaison sur le seuil de Rosières</b>	<p><b>Contenu :</b> Evaluation de la circulation actuelle des espèces piscicoles (dont migratrices), étude de la faisabilité d'un ouvrage pour la montaison</p> <p><b>Objectif :</b> Déterminer la pertinence de la construction d'un ouvrage de franchissement du seuil de Rosières</p>	2011 et 2012	30 000 €
<b>TOTAL</b>			130 000 €

### MOTIVATION DU CHOIX DE LA PROCEDURE

#### Un bilan du premier contrat de milieu mitigé

L'étude bilan de 2003 du 1<sup>er</sup> contrat de milieu a conclu à un bilan mitigé pour l'atteinte des objectifs fixés initialement dans le Contrat et pour la réalisation de plusieurs opérations, notamment d'assainissement.

Bien que de nombreuses actions aient été réalisées avec succès, qu'une amélioration non négligeable de la qualité des eaux et des écosystèmes aquatiques ait été observée, et que de nombreux acteurs se soient réjouis du gain pour le territoire lié à ce contrat, beaucoup de problématiques ont demeurés ou se sont accentuées, notamment sur le plan quantitatif.

#### L'accentuation et l'émergence d'enjeux pour les milieux aquatiques...

A l'issue du 1<sup>er</sup> contrat de milieu, plusieurs objectifs n'avaient pas été atteints, particulièrement sur le plan quantitatif de la ressource en eau.

L'occurrence de phénomènes de sécheresse remarquables en 2003 et 2005, le développement de l'urbanisation et du tourisme, particulièrement fort sur le secteur aval, ou encore les perspectives d'évolution de la démographie et de changement climatique, très préoccupantes sur le territoire, notamment, ont conduit à l'accentuation ou l'émergence de nouveaux enjeux pour la ressource en eau et les milieux aquatiques.

#### L'évolution du contexte législatif et réglementaire...

Les nombreuses directives européennes liées à la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques, comme la DCE, la Directive ERU, « Nitrates » ou « Baignade », ont modifié sensiblement l'approche de la gestion des cours d'eau (passage d'une logique de moyens à une logique de résultats, approche par hydroécocorégion et par masses d'eau, et nouvelles procédures d'évaluation de la qualité des cours d'eau...) et ont fixé de nouveaux objectifs pour les masses d'eau.

Au niveau plus local, l'émergence et la validation du SDAGE RM et du PDM impliquent un cadre nouveau pour la gestion des cours d'eau.

Enfin, l'élaboration du SAGE Ardèche et son approbation à venir, constitue un nouvel outil de planification pour les politiques de gestion de l'eau sur le sud Ardèche et le bassin versant de la Beaume et de la Drobie a donc une responsabilité à assumer dans la mise en œuvre de ses dispositions.

#### De nouveaux objectifs à atteindre...

L'évolution du contexte environnemental et le nouveau cadre de la politique de l'eau fixent de nouveaux objectifs à atteindre au premier rang desquels l'on retrouve l'atteinte du bon état des masses d'eau, ce qui induit une prise en compte et des réponses adaptées notamment à la réduction des déséquilibres quantitatifs, à l'amélioration de la qualité des eaux, ou encore à la reconquête de la fonctionnalité des milieux.

De plus, le déclin annoncé de la biodiversité a fait prendre conscience de l'importance et l'urgence de sa préservation et de sa dynamisation.

Plus localement, il apparaît désormais nécessaire de trouver le meilleur équilibre entre la satisfaction des usages et la préservation des milieux, notamment par une meilleure adéquation entre le développement économique et touristique du territoire et la disponibilité de la ressource en eau.

#### La nécessité d'une cohérence globale de l'action publique...

La complexité des écosystèmes aquatiques et riverains réside dans l'interconnexion entre tous les éléments qui les constituent et toutes les caractéristiques des milieux qui les accueillent. Cette interconnexion doit alors être traitée dans sa globalité. Les actions en faveur de la ressource en eau et des milieux aquatiques doivent donc s'appuyer sur un outil à portée globale, capable de garantir une cohérence de l'action publique en la matière.

#### Une volonté de relancer un projet pour le territoire

Dès la conclusion de l'étude bilan du 1<sup>er</sup> contrat de milieu, de nombreux acteurs du territoire avaient exprimés leurs attentes vis-à-vis du lancement d'une nouvelle procédure qui pourrait permettre de répondre aux enjeux présents ou émergents sur les cours d'eau du bassin versant. Cette volonté s'est affirmée par ailleurs par l'évolution du contexte législatif et l'opportunité de l'émergence du SAGE Ardèche.

La concertation avec les partenaires institutionnels et financiers a alors permis le lancement d'une étude d'opportunité dont l'objectif était de définir, de façon concertée, la procédure de gestion la mieux adaptée aux problématiques et au contexte du bassin versant de la Beaume et de la Drobie.

Depuis 2008, le Comité Syndical du SRBD et son équipe technique œuvre en ce sens, en partenariat avec les collectivités du territoire et l'ensemble des acteurs de l'eau, au travers de nombreux comités de pilotage et réunions de travail ou réunions publiques.

Début 2010, l'étude d'opportunité a été conclue et le choix du Comité de Pilotage s'est porté sur le lancement d'un nouveau Contrat de Rivière pour le territoire.

Le SRBD a alors été chargé de déposer le DSC auprès du Préfet de l'Ardèche avant le mois de juin 2010 pour saisine du Comité d'Agrément du Comité de Bassin du 21 octobre 2010.

### **Un contexte socio-économique délicat...**

Comme l'avait souligné le bilan du 1<sup>er</sup> contrat de milieu, la principale limite de la politique de l'eau en Beaume et Drobie réside dans les capacités socio-économiques des maîtres d'ouvrages locaux. De plus, le contexte institutionnel et socio-économique actuel vient accentuer les difficultés de mobilisation de ressources pour la gestion des cours d'eau et de la ressource en eau.

Mêlées à des capacités des partenaires financiers plus priorisées, et des exigences réglementaires plus pressantes, les conditions de financements de la politique de l'eau en Beaume et Drobie sont relativement délicates. Il est donc impératif de mobiliser des outils privilégiés pour répondre aux enjeux et aux objectifs que le territoire a souhaité se fixer.

### **Le besoin de traiter de front l'ensemble des problématiques...**

Etant données les capacités économiques des maîtres d'ouvrage locaux, et donc la nécessité de prioriser l'engagement des opérations, le choix a été fait en Comité de Pilotage de traiter, dans le futur Contrat de Rivière l'ensemble des problématiques de front, dans un même temps. L'objectif est bien de disposer d'un outil à portée globale, dans lequel sera optimisée la priorisation la plus pertinente et la plus ambitieuse possible du contenu du futur programme d'actions.

### **L'opportunité de bénéficier d'un outil complémentaire aux procédures en cours...**

Au vu des enjeux pour le territoire, des documents cadre et réglementaires récents ou émergents, et notamment le PDM et le futur SAGE Ardèche, des objectifs à atteindre et des perspectives d'évolution du contexte environnemental et socio-économiques, il est apparu comme opportun de bénéficier d'un Contrat de Rivière dont l'envergure sera capable d'accompagner de façon dynamique et audacieuse les actions des acteurs de l'eau et de l'aménagement du territoire, en complément d'autres outils de gestion du territoire.

## **PILOTAGE DE LA PROCEDURE**

---

La proposition de Comité de Rivière se base sur la cohérence et la pertinence des pilotages des différents dispositifs de gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité. Pour cela, il est proposé que le Comité de Rivière réunisse, d'une part, les membres de la commission de suivi des procédures de la CLE du SAGE Ardèche, et d'autre part, certains membres du Comité de Pilotage du site Natura 2000 n°B26r « Cévennes ardéchoises, partie rivière ».

Le Comité de Rivière pourra donc réunir 49 membres répartis comme suit :

- Un collège des élus représentant notamment les communes, les syndicats d'eau et de rivière, le Conseil Général de l'Ardèche et le Conseil Régional de Rhône Alpes (27 membres, 55%)
- Un collège des Administrations (9 membres, 18%)
- Un collège des usagers représentant les principaux acteurs de l'eau sur le territoire (13 membres, 27%)

Le comité de pilotage pourra par ailleurs être accompagné d'un comité scientifique mutualisé.

## **STRUCTURE PORTEUSE ET MAITRE D'OUVRAGES POTENTIELS**

---

Le bassin versant de la Beaume et de la Drobie accueille depuis de nombreuses années une structure gestionnaire des cours d'eau : le Syndicat des Rivières Beaume et Drobie, qui regroupe 15 des 19 communes du bassin versant, et couvre par son territoire de compétences la majeure partie du bassin versant. C'est un partenaire historique fort des acteurs de l'eau qui a notamment porté le 1<sup>er</sup> contrat de milieu de 1997 à 2002.

Aujourd'hui, le Syndicat est le maître d'ouvrage de l'élaboration du présent document et anime à ce titre la concertation autour de la définition et la mise en œuvre de la politique de gestion des cours d'eau sur le territoire. Le syndicat dispose d'un service administratif et technique adapté car construit dans l'optique de porter une nouvelle procédure contractuelle de gestion des cours d'eau. Les statuts du Syndicat ont pour objet « la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques », ce qui en fait la structure privilégiée pour le portage du projet.

Au vu des axes stratégiques et des premières propositions d'actions, plusieurs maîtres d'ouvrages potentiels (membres du comité de pilotage) sont pressentis pour la mise en œuvre des actions sur le bassin versant : le SRBD, le SEBA, les communes, les structures animatrices des sites Natura 2000, la structure de mise en œuvre du SAGE Ardèche, les chambres consulaires et plusieurs associations du territoire.

## **CAPACITES FINANCIERES DES MAITRES D'OUVRAGES**

---

La question de la capacité financière des différents maîtres d'ouvrage est un enjeu central de la politique de gestion de l'eau sur le bassin versant.

En l'état actuel des connaissances socio-économiques et de l'état d'avancement de la procédure sur le bassin versant, il est difficile d'estimer les différentes capacités financières, d'autant que le contexte législatif relatif aux collectivités territoriales et la fiscalité locale est à ce jour en pleine évolution.

Pourtant il est primordial que cette phase socio-économique soit un préalable incontournable à la définition d'un programme d'actions et à la signature de la procédure contractuelle. Ainsi, la réalisation d'une étude consacrée à l'évaluation de la capacité socio-économique des maîtres d'ouvrages locaux, et l'analyse des gains environnementaux et des coûts socio-économiques du programme d'actions est indispensable.

Cette étude s'appuiera largement sur l'étude socio-économique du SAGE Ardèche (BRGM-Actéon, 2008) ainsi que sur une concertation avec l'ensemble des maîtres d'ouvrages potentiels (à définir plus précisément dans le cahier des charges de l'étude).

## **SUIVI ET EVALUATION DE LA PROCEDURE**

---

### **Suivi du programme**

- Mise en place d'un Comité de rivière (env. 50 membres)
- Comité de Rivière composé des membres de la CLE du SAGE Ardèche en charge du suivi des procédures sur les sous bassins de l'Ardèche (9 membres)
- Réunions du Comité de Rivière animées par le SRBD, a minima 1 fois pour an, pour compte-rendu des engagements des actions l'année écoulée et préparation du programme d'actions de l'année à venir
- Equipe technique du SRBD (1 ingénieur en charge de la mise en œuvre du Contrat de Rivière, 1 agent administratif, et 1 chargé d'animation Natura 2000)
- Accompagnement par le SRBD des maîtres d'ouvrage pour le respect des engagements, pour le portage technique et financier et veille sur la coordination avec les autres dispositifs

### **Tableau de bord et indicateurs de suivi**

- Mise en place d'un Tableau de bord animé par l'ingénieur du SRBD
- 26 indicateurs de suivi des actions proposés

## **LES OUTILS COMPLEMENTAIRES NECESSAIRES**

---

- Mise en œuvre du SAGE Ardèche (règlement et dispositions du PAGD)
- Animation des sites Natura 2000
- Complémentarité avec le Contrat « Ardèche, Terre d'Eau » du CG de l'Ardèche
- SCOT sur le sud Ardèche